

## 10 ANS APRES SON ASSASSINAT

## Que subsiste-t-il de l'héritage de Benhamouda ?

Le 28 janvier 1997, Abdelhak Benhamouda, alors secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), est lâchement assassiné dans la cour du siège de la Centrale syndicale, victime d'un attentat terroriste revendiqué par le Front islamique du djihad armé (FIDA). L'homme disparu, l'engagement syndical qu'il incarnait et les perspectives politiques qu'il projetait s'érodèrent au fil des années. Ni la Centrale syndicale qu'il dirigeait, ni le Rassemblement national démocratique (RND) qu'il a fondé ne sont demeurés fidèles aux lignes de conduite qu'il leur avait tracées.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Faire mention de déviation de trajectoire, dix années après l'assassinat du leader syndical, aurait été superfétatoire si le syndicat et le parti ne poursuivaient pas toujours de (se) revendiquer l'héritage de Benhamouda. La Centrale syndicale, à laquelle il avait su imprimer un dynamisme certain et une éthique dans la conduite, la maintenant plutôt frondeuse que paralysée par la compromission politique, consomme aujourd'hui un soli-

de arrimage au pouvoir en place. Au point où sa direction actuelle a plus le souci de contribuer à la réussite des politiques gouvernementales que d'accompagner à bien les aspirations légitimes des salariés qu'elle est censée représenter. L'UGTA ne sait plus, plutôt ne peut plus jouer au contradictoire du gouvernement, à partir du moment où elle a consenti à jouer le rôle de sous-traitant. Le

Rassemblement national démocratique (RND), conçu

par Benhamouda comme un rempart solide contre l'islamisme et l'intégrisme mais aussi comme un vecteur politique porteur de renouveau, s'accommode aujourd'hui, et depuis nombre d'années déjà, parfaitement de l'islamisme, trouvant tout ce qu'il y a de logique l'alliance avec un parti islamiste. Le parti présentement dirigé par Ahmed Ouyahia n'a par ailleurs pas trouvé d'inconvénients politiques à appuyer la réconciliation nationale déclinée jusque-là dans trois versions, la rahma, la concorde civile et la charte pour la paix et la réconciliation nationale. On ne peut raisonnablement soutenir que ces deux entités qui se réclament encore de l'héritage de Benhamouda soient demeurées fidèles à sa démarche, encore moins trimé à traduire ses aspirations politiques.

Le leader syndical, auquel le devoir patriotique avait recommandé en 1992 de s'in-

vestir dans l'action politique, a, pour le salut républicain, pris sa responsabilité historique de structurer, en dépit des oppositions internes et externes, le Comité national de sauvegarde de l'Algérie (CNSA). L'initiative, il faut le reconnaître, a prémuni la République contre une dérive totalitaire, un régime théocratique que l'ex-Fis travaillait à instaurer.

Et c'est cet engagement républicain que Benhamouda voulait faire aboutir en pensant le parti que sera le RND. Un parti dont il a dit dans un entretien au quotidien *Le Matin* qu'il sera « un mouvement du renouveau et du changement ». D'aucuns se sont permis de conclure que chez le syndicaliste, la perspective politique se proposait de parachever le projet avorté du président du HCE, Mohamed Boudiaf. En assassinant l'un et l'autre, ce sont hélas leurs projets qui, trucidés, partent à vau-l'eau.

S. A. I.

L'UGTA COMMEMORE LE 10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE SON ASSASSINAT

## Une gerbe de fleurs à la mémoire de Abdelhak Benhamouda

C'est aujourd'hui que sera célébré le 10<sup>e</sup> anniversaire de la disparition de l'ancien secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelhak Benhamouda, assassiné un certain 28 janvier de l'année 1997 par les terroristes devant le siège de la Maison du peuple.

A la veille de cette commémoration, un calme plat régnait hier dans l'enceinte de l'imposante bâtisse située à la Place du 1er-Mai à Alger. A l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment, rien ne laissait deviner qu'un événement sera organisé le lendemain pour marquer ce triste anniversaire. Sur le perron de l'imposant siège et malgré la pluie, des badauds discutent.

« Je sais que demain il y aura la commémoration de l'assassinat du défunt Abdelhak Benhamouda mais je ne peux pas vous renseigner sur le contenu du programme », nous lance l'un d'entre eux.

Alors qu'un autre évoquera le dépôt d'une gerbe de fleur sur la stèle faisant face au siège de la Centrale syndicale et un recueillement sur la tombe de cette figure du combat syndicaliste algérien au cimetière d'El Alia. Chose que nous confirmerons auprès du chargé de la communication de l'UGTA, Rachid Aït Ali qui nous a reçus hier dans son bureau. « C'est une commémoration et non pas une manifestation », nous explique d'emblée notre interlocuteur même si au siège national de la Centrale syndicale, l'hommage aussi sobre soit-il revêtira un cachet officiel avec la présence de personnalités politiques et syndicales. On annonce même la présence du chef de gouvernement Abdelaziz Belkhadem lors du dépôt d'une gerbe de fleurs et la lecture de la biographie du défunt.

« L'hommage à Benhamouda sera célébré dans les 48 wilayas du pays », a

souligné Rachid Aït Ali. Pour l'actuelle direction de l'UGTA, l'objectif étant le même que ceux auxquels aspirait le défunt Benhamouda. Il s'agit de poursuivre son œuvre d'autant que « les objectifs fixés depuis 1990 ont été tracés par l'équipe dont faisait partie Abdelmadjid Sidi-Said, l'actuel patron de la Centrale syndicale », souligne notre interlocuteur. Aujourd'hui, cet anniversaire est une occasion pour se remémorer le combat courageux et le sacrifice de Abdelhak Benhamouda mais aussi celui des 350 syndicalistes et tous les travailleurs anonymes algériens morts sous les balles assassines des terroristes car comme tous les autres Algériens « la famille syndicale a payé un lourd tribut pour la préservation des libertés syndicales », conclura Rachid Aït Ali.

Lotfi M.

## DIX ANS DEJA... POUR ABDELHAK

## BENHAMOUDA 28/01/1997 - 28/01/2007

## "Nul ne résiste à la force de la vérité" (Ibn Khaldoun)

Livré, sans protection, à la sortie d'une réunion, à une meute de lâches assassins commandités, aujourd'hui libres, adules et entourés de leurs enfants, qui l'attendaient devant le parvis déserté de la Centrale syndicale, place du 1er-Mai, pour le cribler de balles emmenant avec lui les modestes et valeureux Chenouf Omar et Bouderbala Akacha, seuls, à avoir accouru à son secours.

Abdelhak Benhamouda - Fierté des humbles et de sa famille, pourtant rompu aux arcanes de la politique et de ses coups bas, surtout après l'échec de la première tentative sur sa personne et le double assassinat le 10/12/1993 au nom de l'islam usurpé et perverti, de son frère Si Mohamed, laitier de son état, ancien moudjahid (wilaya III, région IV) sans attestation communale de son vivant à l'instar de ses parents, dans le magasin familial, mis sous scellés après la grève insurrectionnelle de 1957 devenu, ironie du sort, lieu de son martyre, sous les yeux de son jeune fils, qualifié alors de "taghout" ennemi de Dieu en compagnie de son cousin Azzedine, simple agent de l'ordre, parce qu'il a osé apporter la contradiction aux allégations menson-



gères des faux prédicateurs, dans la mosquée édifiée, dans les années soixante, par son propre père et les sages du quartier, pour défendre l'honneur de la famille, à propos de feu Abdelhak.

Ce digne fils, béni de ses parents, militants de la cause nationale le père interne à Djorf (M'sila) que les princes de circonscription ont humilié, n'a pas eu le temps de

rédiriger quoi que se soit pour charger, qui que se soit, de parler en son nom, encore moins de pardonner sa mort et comme des siens par des mesures que toutes les morales réprouvent, qui ont précipité la mort le 01/02/2000 de notre grand frère Hadj Ammar, rescapé du centre de torture de la ferme Ameziane, tristement célèbre à Constantine.

Devant cette hécatombe, ce pardon, qui n'a été entendu de nulle part, aurait-il pu être accordé, sans justice, par feu Abdelhak ? Comme l'ont fait les donateurs de leçons, toujours planqués ou sous bonne garde, qui, après avoir assuré leurs arrières et le devenir de leur progéniture, ici et ailleurs, n'ont pas moins contribué largement, par leur démagogie, au net recul du pays malgré ses richesses et à la déliquescence de la République et de ses institutions, hypothéquant ainsi gravement l'avenir de familles entières, méprisées et muselées, au revenu encore plus modeste, accrochées comme à une bouée, à cette terre au sous-sol presque aliéné, avec la bénédiction des "représentants" des travailleurs et du peuple, en dépit du fait qu'il ait été arrosé du sang de tous les martyrs, dont le noble héritage a été pollué par les divers opportunistes et parvenus qui se succèdent.

Par devoir de mémoire, son frère Abdelhamid

ORAN : PREMIER JOUR  
DU PROCÈS DE LA BCIA

## En attendant la décision de la Cour suprême, le procès débute sans les 6 principaux accusés

Le procès de la BCIA a finalement débuté comme prévu en ce 27 janvier 2007 au niveau de la cour criminelle d'Oran, avec néanmoins une particularité contraignante quant au suivi de son déroulement par les avocats stagiaires et les journalistes qui devaient suivre le procès sur un écran plat avec des "on" et des "off" du son mal réglé qui empêchaient le bon suivi d'un procès aussi important. Dans l'après-midi, par souci de réunir les meilleures conditions pour le suivi médiatique de l'affaire, décision fut prise afin de réserver un espace pour la presse à l'intérieur de la salle d'audience.

Amel B. - Oran (Le Soir) - La matinée fut consacrée uniquement aux formalités d'usage avec l'appel des 53 accusés et d'une soixantaine de témoins. Le nombre exact des accusés est de 57 personnes, d'où sont déduits les quatre prévenus ayant introduit un pourvoi en cassation auprès de la Cour suprême qui n'a jusque-là pas statué sur leur cas. Ces derniers même si, dira le juge de la cour, "il s'agit d'accusés, ils ne sont néanmoins pas concernés par cette affaire, puisque la Cour suprême ne s'est pas encore prononcée, mais au besoin ils seront appelés en tant que témoins". Ce qui porte le nombre des accusés appelés à la barre à 53, où figurent les 11 en état de fuite. Parmi ces derniers il y a le P-dg de la BCIA, en l'occurrence Ahmed Kharoubi et l'un de ses fils. L'avocat de ces derniers a présenté au juge une doléance dans laquelle il lui demandait de ne pas les juger en ce jour puisqu'ils avaient également déposé en juillet 2006 un pourvoi en cassation et sont toujours dans l'attente d'une réponse de la Cour suprême. Après délibération, la requête fut accordée avec précision de les convoquer (tout en sachant qu'ils sont en fuite) au besoin, ce qui porte le nombre des prévenus qui seront entendus et jugés durant ce procès à 51 personnes et si l'on déduit les neuf autres en fuite, seuls 42 prévenus étaient présents ce premier jour du procès dit « des traites avalisées de la BCIA ».

Autres doléances présentées par l'un des avocats de la défense en ce premier jour du procès, le report de l'affaire, ce qui fut rejeté par le juge. Quant à la demande de joindre au dossier une liste de noms établie par la défense contenant un certain nombre de témoins supplémentaires, où le nom d'Ahmed Ouyahia ferait partie de bon nombre de personnalités importantes, le juge accepta cette requête, avec une réserve émise, précisant : "Que c'est à ses soins et son autorité que revient le droit si cela le nécessite de convoquer l'une des personnes se trouvant sur cette nouvelle liste."

A la reprise du procès qui débuta à partir de 14h, la lecture de l'arrêt de renvoi d'une centaine de pages a duré toute l'après-midi. L'affaire de ce grand scandale financier a vu le jour suite à une plainte déposée en date du 22/05/2003 par le directeur régional de la BEA à Oran contre les responsables de la BCIA. Au tout début de l'affaire, il n'était en fait question que de 4,2 milliards de dinars que la BCIA refusait de rembourser, des traites avalisées qu'elle avait elle-même garanties auprès de la BEA. Suite à une enquête menée par l'inspection régionale de la BEA, cette somme de 4,2 milliards de dinars n'était en fait qu'une partie minime de ce qu'était le véritable préjudice. L'enquête de l'inspection régionale et générale de la BEA a révélé qu'à elle seule l'agence BEA 74 d'Oran avait subi un préjudice de 7 013 851 750 DA, sans compter les bénéficiaires. L'agence de Sig a quant à elle subi un préjudice de 2 891 669 378,51 DA. C'est à partir de ce fil conducteur que les services de police ont pu mener leurs recherches qui démontreront qu'il y avait des complicités entre les responsables de la BCIA et ceux de la BEA avec la contribution de commerçants à l'exemple des dirigeants des sociétés de Sotraplat, Fouath et Nebya.

Dès lors, ont lieu des transactions et des opérations commerciales d'importation fictives sous la garantie de la BCIA et la complicité de certains dirigeants de la BEA.

Ouverture de comptes fictifs, établissement de traites avalisées pour l'achat de marchandises tels le sucre, des détergents et des cosmétiques qui ne seront finalement jamais réceptionnés, puisque inexistantes. Puis de 4,2 milliards de dinars le préjudice s'est révélé être beaucoup important et fut estimé à 13,2 milliards de dinars.

A la lecture de l'arrêt de renvoi, le nom des Kharoubi (le père et l'un de ses fils en fuite) sont cités à plusieurs reprises, lors de plusieurs transactions douteuses et autres détournements. En l'absence des principaux accusés, à savoir les Kharoubi et ce, dans l'attente d'une réponse de la Cour suprême qui devrait statuer sur leur pourvoi en cassation, quant au contenu de l'arrêt d'envoi, les six personnes citées directement hier dans l'arrêt d'envoi ne seront pas appelées à la barre en tant qu'accusés, avec une probabilité qu'ils soient appelés (en ce qui concerne les quatre en prison, les deux autres étant toujours officiellement en fuite) en tant que témoins. Dès lors, bon nombre de points relatifs à l'affaire pourraient rester sans réponse.

A. B.